Construire dans
le domaine des soins
en toute confiance.

Traduction libre. La version néerlandaise prévaut.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 décembre 2016

CARE PROPERTY INVEST

société anonyme
Société immobilière réglementée publique de droit belge
Siège social: Horstebaan 3, 2900 Schoten
Numéro d'entreprise 0456.378.070 (RPM Anvers)
(la « Société »)

changement du précompte mobilier

Schoten, la Belgique - 23 décembre 2016

Care Property Invest est satisfaite de pouvoir annoncer que les SIR qui consacrent au moins 60 % de leurs investissements aux bâtiments principalement destinés aux soins de santé, peuvent de nouveau bénéficier d'un taux réduit du précompte mobilier sur les dividendes de 15%.

La loi organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances du 16 octobre 2016, est adoptée par la Chambre le 15 décembre 2016 et publiée dans le Moniteur Belge le 20 décembre 2016.

Pour les actionnaires rien ne change. Étant donné que le paiement du dividende pour l'année 2016 aura lieu en juin 2017, les actionnaires de Care Property Invest n'auront pas été sujets à aucun moment au taux plus élevé de 27 % et bénéficieront d'un taux de 15% en 2017.

Conformément aux dispositions du prospectus et les baux emphytéotiques conclus dans le cadre du portefeuille initial, la Société a répercuté sur les CPAS/ASBL - emphytéotes l'augmentation du précompte mobilier (Loi du 26 décembre 2015) de 15 % à 27 % dû par ses actionnaires sur la distribution de dividendes, à compter du 1er janvier 2016.

Comme déjà annoncé dans un propre communiqué de presse le 10 juin 2016, Care Property Invest rembourse aujourd'hui l'augmentation répercutée pour le précompte mobilier aux CPAS/ASBL – emphytéotes avec lesquels elle coopère.

Pour plus des informations, veuillez contacter
Filip Van Zeebroeck
CFO - membre du comité de direction
T: +32 4 94 91 10 93
E:: filip.vanzeebroeck@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be
NYSE Euronext: CPINV
Incluse dans l'indice BEL Mid